

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**N°24-078**

**SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**OBJET : Réalisation des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales 2024**

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Energie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 23 janvier 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la réalisation des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales 2024 ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDERANT** que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 19 mars 2024 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement :

- Pour le lot n°1 – Commune de Polliat : l'offre de la société REALITES ENVIRONNEMENT (01600 Trévoux) ;
- Pour le lot n°2 – Commune de Meillonas : l'offre de la société REALITES ENVIRONNEMENT (01600 Trévoux) ;
- Pour le lot n°3 – Commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc : l'offre de la société REALITES ENVIRONNEMENT (01600 Trévoux) ;

- Pour le lot n°4 – Commune de Montagnat : l'offre de la société REALITES ENVIRONNEMENT (01600 Trévoux) ;

## DECIDE

**D'ATTRIBUER** les marchés concernant la réalisation des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales 2024 :

- Pour le lot n°1 – Commune de Polliat : à la société REALITES ENVIRONNEMENT (01600 Trévoux) pour un montant estimatif de 17 160.00 € HT.
- Pour le lot n°2 – Commune de Meillonas : à la société REALITES ENVIRONNEMENT (01600 Trévoux) pour un montant estimatif de 17 160.00 € HT.
- Pour le lot n°3 – Commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc : à la société REALITES ENVIRONNEMENT (01600 Trévoux) pour un montant estimatif de 17 160.00 € HT.
- Pour le lot n°4 – Commune de Montagnat : à la société REALITES ENVIRONNEMENT (01600 Trévoux) pour un montant estimatif de 18 060.00 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 mars 2024.

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président,

  
**Jonathan GINDRE**  
Délégué à l'Eau et l'Energie

